

INTERVIEW

Présentation des Agents de La Fondation Rurale de Wallonie - 28 septembre 2005

Comme vous le savez, la commune commence une Opération de Développement Rural. Pour la mener à bien, elle est aidée par deux organismes extérieurs : la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) et la société Tr@me. Nous les avons rencontrés pour vous. Présentations.



> Qui êtes-vous ?

Mon nom est **Laurence Surkol** (à gauche sur la photo). Je travaille à la FRW depuis 4 ans et j'accompagne plus particulièrement la commune de Les Bons Villers (en Hainaut)... Et aujourd'hui Berloz. Cette commune ne m'est pas inconnue car j'ai débuté à la FRW par un passage dans une de vos communes voisines : Braives. J'ai trente ans, j'habite près de Namur et j'aime la natation, le théâtre et les balades en forêt.

Je m'appelle **Jocelyne Van Lierde** (à droite sur la photo). Je suis 'toute jeune' à la Fondation. Et remplie d'enthousiasme pour mener ma première opération de développement rural à Berloz. Outre Berloz, j'accompagne également une autre commune : Orp-Jauche qui est dans la phase de réalisation de son programme de développement rural. Je m'occupe plus particulièrement d'une réflexion sur l'aménagement de voies lentes au départ des différents villages pour rejoindre le futur RAVeL. Plus personnellement, je suis engagée dans la vie de mon village de Hesbaye avec, pour objectif principal, de rencontrer les habitants.

> Que venez-vous faire dans notre commune ?

Nous venons aider Berloz à mener à bien son opération de développement rural.

> Une opération de développement rural, c'est quoi ?

Cette vaste opération, c'est le moyen qu'a choisi le pouvoir communal pour améliorer le bien-être de sa population. Non seulement, cette méthode associe la population à la réflexion, mais aussi elle permet à la commune d'obtenir des subsides pour la réalisation des projets.

> Mais encore, qu'est-ce que cela veut dire concrètement ?

Une opération de développement rural se fait en deux temps. D'abord, on va écrire un document appelé PCDR (programme communal de développement rural) qui expliquera la façon dont la commune souhaite se développer dans les 10 années à venir.

Ensuite, dans un second temps, il s'agira de concrétiser les fiches de projets contenues dans ce PCDR.

> Comment se passe la première étape ?

Pour arriver à ce que le document PCDR soit réalisé, il faut deux années... Et plusieurs étapes.

Dans un premier temps, nous allons rencontrer la population en organisant 4 rencontres villageoises. Leur objectif : savoir ce qui est important pour la population, que ce soit en termes de problématique ou d'atout. Toutes ces données seront transmises à la société Tr@me, chargée alors de rédiger un document appelé « diagnostic » et qui dresse la 'carte d'identité' de la commune de Berloz. Dès ce moment, on travaille plus étroitement avec la population pour élaborer une stratégie de développement.

> Travailler plus étroitement avec la population... Qu'est-ce que cela veut dire ?

Les premières rencontres avec la population (réunions villageoises, de publics-cible ou thématiques) se dérouleront depuis octobre jusqu'à avril. Ensuite, après les élections communales, nous reviendrons à Berloz avec la société Tr@me pour présenter à la population ce fameux 'diagnostic' et proposer à tous les Berloziens de faire partie de la commission locale de développement rural.

Ce groupe d'habitants, représentatif de l'ensemble de la population, travaillera avec nous (FRW et Tr@me) pour écrire le document.

Bien sûr, nous demanderons aux membres de la CLDR de faire le lien avec l'ensemble des habitants. Aussi, pour être en phase avec le pouvoir communal, nous intégrerons à la CLDR des membres du Conseil communal.

> Et ensuite, lorsque le document est écrit, que se passe-t-il ?

La CLDR le présente au Conseil communal. Et c'est le pouvoir communal qui, accompagné de la FRW et de Tr@me, ira le présenter aux autorités régionales pour approbation. Ensuite, la Commune pourra, dans les 10 années qui suivent, réaliser les projets avec une subvention de 80%.

> Et justement, les projets, parlons-en ! Quelle sorte de projet peut être inscrite dans un PCDR ?

Tout est possible ! Du moment que le projet a un intérêt collectif et est à la mesure de la Commune... Nous ne verrons donc pas de « méga complexe industriel » dans le PCDR de Berloz !

Notre souci, c'est de permettre à la population de se sentir épanouie dans un contexte qui est celui d'un environnement rural, pour aujourd'hui et pour demain !

> Des exemples de projets ?

Créer des ateliers ruraux ou de réinsertion sociale
Rénover un bâtiment communal en maison de village
Créer des logements intergénérationnels ou à loyer modéré
Réglementer les nouvelles constructions
Restaurer et valoriser le patrimoine bâti
Valoriser les abords de rivières et créer un réseau écologique
Aménager un réseau de voies lentes reliant les différents villages
Instaurer un circuit de découverte des produits du terroir
Organiser la mise en place d'un plan de déplacement scolaire
Créer un cyberspace
Editer un document d'accueil pour les nouveaux habitants
Créer une maison de jeunes
Sensibiliser la population pour une sécurité routière accrue.

> Comment participer ?

La première occasion qui vous est donnée est de participer aux premières rencontres dont voici le calendrier:

- **Lundi 3 octobre : Berloz** (Ecole communale - Rue des Ecoles, 7)
- **Lundi 10 octobre : Rosoux** (Local du club de football - Rue de Hollogne/Geer)
- **Lundi 17 octobre : Corswaren** (Salle communale - Rue de l'Eglise, 6)
- **Mardi 25 octobre : Crenwick** (Local du club de football - Rue de Hollogne/Geer)

Vous pouvez également nous contacter directement.

Par téléphone : +32 81 42 04 90

Au plaisir de vous rencontrer !